

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° SPE1901

présenté par

M. Houillon, M. Poisson, M. Cherpion, Mme Louwagie, M. Aubert, M. Bonnot, M. Carré,
M. Chrétien, M. Costes, M. Fasquelle, M. Gérard, M. Gosselin, M. Heinrich, M. Hetzel, M. Huet,
M. Huyghe, Mme de La Raudière, M. Lurton, M. Saddier, M. Taugourdeau, M. Tetart, M. Vitel,
M. Warsmann et M. Woerth

à l'amendement n° SPE|1746 de M. Ferrand

APRÈS L'ARTICLE 13

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et consultation des ordres professionnels des professions concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement reprend l'amendement SPE 168, en raison de la réécriture du dispositif du projet de loi proposé par le Rapporteur.

Comme le propose la mission d'information sur les professions juridiques réglementées, il s'agit d'associer les ordres professionnels des professions concernées à l'élaboration de la cartographie.